

## De la souveraineté en général et de la souveraineté numérique en particulier

Le support de la souveraineté, au sens traditionnel, est d'abord le contrôle par une population d'un territoire régi par une loi commune issue de sa volonté collective. Cette maîtrise s'exprime en premier lieu par la force armée.

Cette souveraineté première -et ultime- repose sur la géographie, la démographie, la volonté populaire, les savoirs, la richesse et les ressources. Chaque nation cherchera à maximiser ses avantages et à s'assurer de son indépendance pour, en dernier ressort, n'avoir à compter que sur elle-même. Cette autonomie, en cas de conflit, constituant, finalement, le socle et la crédibilité de sa souveraineté.

La complexité croissante des sociétés introduit des niveaux inusités de confrontation et de compétition qui sont autant de nouveaux champs d'expression et de risque pour la souveraineté. Il y a ainsi des souverainetés agricole, industrielle, culturelle, financière -d'actualité-, scientifique, et désormais numérique ; nous y reviendrons.

De plus, la logique d'indépendance nationale, pensée dans la perspective constante d'une confrontation, s'est trouvée mise en question par la montée des interdépendances, cause et conséquence de la mondialisation. Ce réexamen ne fut pas que factuel, il s'accompagna d'un discours dominant qui démoda sa tension combative au profit d'une perspective fusionnelle et globalisante.

La modélisation sans friction de ce processus mondial de croissance des corrélations entre nations montrerait certainement une réallocation globale des ressources et des besoins aboutissant à un nouvel état d'équilibre avec pour probable conséquence l'élévation du niveau mondial de prospérité et -ce qui est déjà le cas- la sortie de la pauvreté de centaines de millions de personnes.

Ces transferts à l'échelle planétaire seraient déjà, à eux seuls, particulièrement disruptifs si ne s'y ajoutait l'altération des échanges par les rapports de force entre puissances, ce qui souvent en aggrave les conséquences négatives.

En effet, le choc de la mondialisation a principalement affecté les classes moyennes des pays développés. Elles ont compensé la contraction de leurs revenus par un endettement qui a été exacerbé par des montages spéculatifs hasardeux, lesquels ont fini par s'effondrer, obligeant les États -déjà souvent déficitaires- à se substituer aux acteurs privés défaillants. Ils ont donc garanti eux-mêmes ces lourdes dettes, ce qui, à leur tour, les a déstabilisés accroissant encore leur vulnérabilité aux manœuvres financières.

La mondialisation a eu aussi pour effet de disjoindre les destins au sein de la communauté nationale : certains ont tiré parti de l'extension des échanges, exerçant leurs talents ou leur activité sur des marchés plus grands, tandis que d'autres se sont vus sortir de la rationalité économique, concurrencés par une manufacture lointaine à meilleure qualité ou prix et ainsi mis hors-jeu et appauvris ; entre les deux, une population est demeurée, pour l'instant, protégée par convention et statut de cette dynamique centrifuge.

Une nation est un réseau d'échanges et d'intérêts croisés formant un écosystème ouvert sur l'extérieur dont l'objectif est de maintenir ses équilibres internes : un «natosystème» homéostatique. La cohérence de cet ensemble provient de ce que les entités qui le composent y trouvent leur avantage et que les alternatives pour s'en distraire ne sont pas suffisamment attractives ou accessibles.

Il s'agit d'un système vivant dont chaque partie peut raisonner sa participation et son engagement à l'ensemble. C'est donc une totalité tout à la fois éminemment fragile puisqu'à la merci du désistement de chacun et étonnamment solide puisque la décision d'y appartenir peut aussi ne pas répondre du seul profit immédiat.

Plus une composante s'émancipe et ouvre ses choix -une des vertus de la mondialisation- plus les termes de l'équation, pour qu'elle demeure dans la communauté nationale, évoluent en sa faveur. Il peut s'agir de personnes physiques: les talents, les spécialistes, les entrepreneurs ; ou, plus massivement, des personnes morales : les entreprises et notamment les plus internationalisées d'entre elles.

À l'inverse, les personnes ou entreprises attachées au territoire, sans autre perspective que le champ national, et que la mondialisation rend non-compétitives ou substituables, voient leur condition au sein de la nation se dégrader.

Enfin, les mécanismes redistributifs, les privilèges et avantages accordés aux uns et aux autres au sein de la communauté, peuvent être remis en cause par l'appauvrissement -que l'endettement ne soulage que provisoirement- mais aussi par la fortune soudaine, comme dans l'immobilier urbain en Chine, qui en rompt les équilibres.

Il en résulte des divergences et des tensions telles, que les fondamentaux de l'écosystème national peuvent être mis en péril. La mondialisation, quelles que soient ses conséquences, fussent-elles -comme souvent- bénéfiques, fait entrer les nations dans une zone de turbulence majeure.

À la manière d'une guerre, la mondialisation est pour les nations un enjeu de survie. L'obligation est faite aux États de pallier ses effets négatifs par tous moyens en poussant leurs atouts au niveau mondial. L'illusion est de croire que la montée en puissance d'un réseau universel d'échanges est une continuation à l'échelle mondiale de notre mode de fonctionnement policé national. Hors de nos frontières, libre d'obligations politiques, juridiques ou morales, le jeu planétaire est une tricherie barbare.

Il ne s'agit pas là de défendre une idiosyncrasie autarcique et mythifiée ou encore une prétendue supériorité, mais bien une communauté ouverte, en mouvement, interreliée, se déterminant elle-même ; dont la solidarité de ressources et de destin fonde un intérêt général qui permet tout autant la protection sociale, la dignité humaine, la liberté d'opinion et l'esprit d'entreprise.

L'État traditionnel a pour vocation à garantir le droit sur un territoire national. L'État moderne doit également garantir la survie de l'écosystème social et économique qu'il forme dans un environnement international où le droit est éventuellement un paramètre mais certainement pas un cadre : le droit se mondialise lentement et toujours en retard. Pour atteindre cet objectif de préservation dans un monde globalisé, l'État doit opérer une mutation: devenir une entreprise à l'extérieur, tout en demeurant un État à l'intérieur.

L'État traditionnel est un arbitre entre les acteurs nationaux ; l'État moderne se combine avec les acteurs économiques nationaux pour former une synergie public-privé capable de lutter au niveau mondial avec toutes les armes nécessaires. Ce «synétat» fait de l'État une macro-entreprise composite.

Cette forme nouvelle révoltera peut-être certains libéraux orthodoxes qui jugeront cet hybride foncièrement amoral et dégoûtera probablement les étatistes farouches comme étant contre nature. Et pourtant, elle est peut-être la forme la plus adaptée à la globalisation en cours.

Le synétat -lorsqu'il est sous contrôle démocratique- est impartial et promoteur d'égalité sur son territoire ; à l'extérieur -quel que soit son régime interne-, il est toujours partisan, négocie et agit à son seul bénéfice.

Le synétat rassemble en un complexe d'intérêts croisés la puissance étatique et ses entreprises de toutes tailles. La nouveauté par rapport au passé est que la négociation entre pairs prend le pas, dans les faits, sur la prééminence de l'autorité publique.

Est ainsi fondé un réseau de coopération entre entités publiques et privées où les distinctions entre intérêts s'estompent au profit d'un objectif commun. À savoir lutter d'une part contre les autres alliances nationales pareillement formées, mais aussi contre des dynamiques supranationales délivrées de toute territorialité, financières ou parfois mafieuses, qui s'imposent tels des ouragans caraïbes.

Les relations au sein de ces ensembles sont constamment réajustées et jaugées à l'aune des intérêts particuliers. C'est une translation de la situation médiévale du roi entouré de vassaux à la fidélité variable, s'engageant ensemble, suivant les circonstances, en des rapports de force contrastés.

On verra alors ces nouvelles coopérations synthétisant leurs féodalités pour partager leurs connaissances et leurs informations, se sous-traitant mutuellement des portions entières de leurs missions respectives, confondant, par exemple, intelligence économique et services de renseignement en des flux croisés.

Dès lors, ces composites nationaux utilisent toutes leurs armes conjuguées d'autorité publique et d'intérêts privés pour accroître leur puissance globale. Le modèle de cette intégration est l'Asie et plus particulièrement la Chine.

D'ores et déjà, les nations européennes ont été, au cours de leur histoire, amenées à concevoir, temporairement ou comme mode de fonctionnement pérenne, de telles alliances. La France est familière de ces hybridations à laquelle elle doit nombre de ses réussites dans, notamment, l'aéronautique, les transports et l'énergie.

Le synétat pose la question européenne. À quelle échelle devons-nous concevoir cette alliance ? Il est certain que la dimension fédérale ou confédérale donnerait à une telle logique une puissance majeure. Il est probable que, malgré toutes les difficultés -notamment les synétats nationaux en constitution-, le synétat fédéral soit notre horizon.

C'est donc dans ce contexte qu'il faut repenser la souveraineté.

C'est aussi dans cet environnement que prospère un nouvel impérialisme.

La souveraineté traditionnelle cherche à garantir la liberté d'action de la nation par sa capacité à subvenir par elle-même à ses propres besoins, pour ce faire elle assure ses productions essentielles, garantit ses approvisionnements en ressources et ses voies d'accès.

L'impérialisme est une extension de cette sécurité au-delà de ses frontières par la subordination d'autres nations. Il s'agit d'une emprise visant à la création de la plus grande autarcie possible : par principe avoir le moins possible besoin des autres nations et parvenir à ce que les pays dont la situation où les ressources s'avèrent nécessaires soient assujettis à sa domination.

Les premiers impérialismes modernes ont été des impérialismes de conquête et de partage d'un monde réputé infini. Le nouvel impérialisme est un impérialisme de la finitude qui ne peut se contenter d'une simple suprématie territoriale ou de zones d'influence pour satisfaire ses besoins d'extensions. C'est un impérialisme d'interpénétration.

Qu'est qu'une souveraineté concrète dans un monde interdépendant ? Ici, l'objectif n'est plus, non seulement, de ne plus avoir besoin des autres nations, mais aussi que les autres nations aient besoin de soi. Il s'agit de fonder une forme nouvelle d'association qui ne soit ni le parasite qui vit aux dépens de son hôte, ni du symbiote dont la relation à son hôte est nécessaire à la survie tant de l'un et de l'autre, mais une forme hybride qui serait un symbiote déséquilibré où seul un des deux peut se passer de l'autre.

À la puissance par l'indépendance, s'ajoute le pouvoir par la dépendance d'autrui. Se crée ainsi un rapport de force qui accroît la disparité des échanges, renforçant les disproportions donnant ainsi au bénéficiaire, par des moyens d'apparence non coercitifs, des marges nouvelles pour absorber la perturbation de la mondialisation, tout en réduisant d'autant les facultés d'adaptation de ses partenaires afin d'accroître encore, à leurs dépens, ses acquis plus tard. Tel le jeu de go, il se joue dans le temps et dans l'espace : on prive peu à peu un groupe de pierres de ses libertés, pour, qu'encerclé, il disparaisse.

Cette symbiose asymétrique est une clef de l'impérialisme moderne. Elle n'est pas autre chose qu'un transfert de souveraineté.

L'Internet, le réseau des réseaux informatiques, s'est développé conjointement à ce monde nouveau, en en étant, tout à la fois, la manifestation la plus mutagène et l'accélérateur global.

D'initiative américaine, l'Internet est sous contrôle du gouvernement américain -le State Department of Commerce- qui en délègue la gestion du protocole, des noms de domaine et des serveurs racine ... L'Internet est une extension virtuelle des États-Unis sous leur domination absolue : la loi régit le comportement dans le monde physique ; le code, dans le monde virtuel, détermine l'existence même.

Les États sont des lieux. L'Internet est un lien. Les souverainetés se définissent dans des espaces physiques délimités, l'Internet est une dimension qui relie tous les territoires sans en être un lui-même. Les États sont nombreux et divers, l'Internet est un et universel. Les nations distinguent les populations, l'Internet rassemble l'humanité. Les nations sont responsables et hiérarchisées, l'Internet est d'apparence organique et fonde une hétéarchie d'égaux. L'Internet oppose sa liberté planétaire à la mosaïque des souverainetés.

Est-ce unique et nouveau ? Non.

L'Internet se compare à l'océan. Comme lui, l'océan est un lien universel entre tous les territoires sans en être un lui-même. La maîtrise de cette dimension nouvelle changea l'histoire du monde ; ce fut la domination des mers par l'Angleterre, telle que voulue par la reine Elizabeth Ière, au XVIe siècle.

Lui succédera, au XXe siècle, l'hégémonie marine -puis sous-marine, aérienne et spatiale- nord-américaine.

Il faut en revenir aux textes de l'auteur de «Land und Meer», Carl Schmitt -aussi controversé soit-il- pour comprendre qu'Internet, nouvelle dimension transnationale d'échange, est la troisième expression historique de la puissance maritime et marchande anglo-saxonne.

Le principe de liberté des mers, issu du XVIIe siècle, ne fut que l'incarnation d'une domination anglo-saxonne des océans. Face à l'absence apparente d'État qu'est le grand large, les États terrestres, habitués à des adversaires de même nature qu'eux, furent pris au dépourvu. Comment contrer une suprématie fondée sur l'expansion navale et commerciale, contrôlant les lignes de communication maritimes, sans presque jamais la rencontrer sur un champ de bataille ?

Et l'affrontement se porta sur le droit : d'un côté les États terrestres se définissent par leurs frontières et leur contrôle, tandis que la puissance maritime se conçoit par l'ouverture et la circulation sans entrave dans un espace extraterritorialisé par définition.

On retrouve ici, par une transposition soudain évidente, en remplaçant océan par Internet, la dialectique d'émancipation des frontières et des contraintes nationales revendiquée hier par la puissance maritime et aujourd'hui par la puissance du réseau.

La thalassocratie de jadis est devenue une Internetocratie tout aussi influente à faire confondre sa souveraineté réelle avec une liberté théorique, soumise, en fait, à son seul contrôle.

Et l'on voit ici l'alliance profonde du volontarisme et des capitaux publics avec l'initiative privée. Corsaires -les fameux «privateers»-, boucaniers, flibustiers, baleiniers, investisseurs de la Compagnie des Indes, armateurs, financiers, administration, marine royale, tous concourent à cette finalité ultramarine, constituant probablement un des premiers synétat d'une telle efficacité et amplitude.

Et cet Internet, certes expression impériale concurrente, constitue pourtant l'humanité connectée. Et cette multitude en réseau est la nouvelle richesse du monde. C'est le plus puissant levier d'émancipation moderne individuel et collectif. C'est l'écriture, l'imprimerie, le téléphone, l'électricité et les ondes combinées. Le réseau donne à chacun la possibilité de contribuer, de créer, d'aider les autres comme jamais auparavant. Il nous faudra trouver notre chemin pour transcender cette formidable dualité. Homme libre, toujours tu chériras Internet !

La Chine, virtuose de ces jeux nouveaux, car trop consciente des risques qu'ils lui font courir, car aussi en alerte sur ses propres défis et risques centrifuges, s'est fermée à l'Internet mondial jugeant d'une part, de son point de vue impérial, l'universalité du réseau comme empoisonnée puisqu'issue d'un autre imperium et d'autre part d'une liberté bien trop subversive pour une société assujettie. Elle a choisi de développer un réseau semi-fermé sous sa souveraineté. Cet exceptionnalisme finira par céder sous la pression de la nouvelle bourgeoisie autochtone. Mais, pour autant, se retrouve ici, l'affrontement historique entre la puissance terrestre conventionnelle -la Chine- et la puissance maritime anglo-saxonne, muée désormais en réseau cybernétique.

Les nations européennes, comme l'Europe en tant que telle, ont certes manifesté des humeurs, mais n'ont pas pris la mesure des enjeux en cours. Il semblerait que nous nous soyons endormis et par conséquent silencieusement dépecés.

La souveraineté numérique s'impose au cœur de ces enjeux.

La souveraineté numérique est la maîtrise de notre présent et de notre destin tels qu'ils se manifestent et s'orientent par l'usage des technologies et des réseaux informatiques.

Si l'informatique des grands systèmes avait eu en France, à l'époque du Général de Gaulle, son «Plan Calcul», l'échec de ce dernier et la montée en puissance de l'informatique individuelle consacrèrent un renoncement en la matière.

Malgré quelques précurseurs français, nonobstant l'extraordinaire aventure du Minitel, l'ordinateur personnel serait sous hégémonie américaine, de ses processeurs, ses systèmes d'exploitation à ses principaux logiciels.

Pour preuve : ce document a été rédigé en partie sur un «iPad 2», sous «iOS 4», à l'aide du traitement de texte «Pages» d'Apple, puis transformé au format «Word» de Microsoft pour être achevé sur une machine de bureau Dell, fonctionnant sous «Windows 7» et dotée d'un processeur «Xeon» d'Intel.

L'impact de cet abandon ne fait que commencer à être perçu et il est aujourd'hui puissamment amplifié par l'explosion des réseaux informatiques au premier rang desquels, le réseau des réseaux : Internet.

Là encore, les premières initiatives françaises, dont certaines inspirèrent les universitaires américains à l'origine du protocole Internet, furent délaissées, c'est donc l'Internet aux normes américaines qui s'imposa mondialement.

Une nouvelle chance d'indépendance nous fut donnée par la culture collaborative des pionniers d'Internet, mouvement d'idées qui donna naissance également à la dynamique participative du logiciel libre : les codes informatiques, base de tous les développements, étaient œuvres collectives appartenant à tous et sans cesse améliorées par une multitude bénévoles.

Cette base mutualiste universelle et gratuite permit l'éclosion de myriades d'initiatives qui font la richesse d'Internet. Cependant, faute d'un environnement approprié en Europe, la plupart des entreprises de services Internet qui prirent une dimension planétaire furent d'origine américaine.

Il est clair que -même si l'Europe du venture capital progresse- les sociétés américaines bénéficient dans cet univers d'avantages conséquents : une culture, une réglementation et des capitaux favorables au risque, l'écosystème de la Silicon Valley, une tradition de coopération entre recherche universitaire et entreprises, ainsi que le premier marché mondial. Et ces atouts mérités bénéficient désormais, par le réseau, d'une extension immédiate et universelle.

Les entreprises européennes de services sur Internet, à quelques exceptions remarquables près, furent ces dernières années rachetées, disparurent ou s'engagèrent dans une bataille inégale.

L'Europe, cependant, prit une avance certaine avec l'essor de la téléphonie mobile ; grâce notamment à l'adoption d'une norme unique communautaire, ce dont su profiter une entreprise de terminaux qui en devint le leader mondial. Las, lorsque la téléphonie mobile devint l'informatique de poche et donc débuta son absorption par Internet, le modèle initial se trouva dépassé.

Pour comprendre ce fiasco, il faut entendre et relire l'expression publique à propos d'Internet dans les discours et les médias à fin du siècle dernier -hors quelques rares exceptions-, celle-ci fait honte autant que pitié : l'Internet n'était que débauche, dangers, menaces, trafics et délits en tous genres. Internet négligé, méprisé, criminalisé ...

Internet était aussi étranger à la culture administrative : il fallut attendre plus de dix ans après l'explosion du Web pour que soit enfin prise en compte la dynamique positive du réseau et que l'initiative publique y apporte sa reconnaissance et ses premiers concours significatifs. Une décennie perdue ! Et qui ne se rattrapera peut-être pas, même au prix de considérables efforts.

Or, même dans ce contexte contraire, l'Internet est à l'origine d'un quart de la croissance en France -de la moitié aux États-Unis-. Au niveau mondial, la dynamique est encore plus forte. L'Internet connecte aujourd'hui près de deux milliards de personnes, cinq milliards dans dix ans. Le terminal mobile donnera demain à tous une connexion permanente. Les machines se connecteront entre elles. Tout aura une adresse IP. Ce sera «l'IDO», l'Internet Des Objets. Le réseau sera partout.

Ces quinze dernières années en France, selon McKinsey, l'Internet a détruit un demi-million d'emplois et en a créé un million deux cent mille, soit un gain de sept cent mille emplois ; 2.4 emplois nouveaux pour chaque emploi disparu. Le rapport eut été encore plus spectaculaire si nous étions notre propre centre de gravité numérique avec une industrie des services Internet à la mesure de la mutation en cours.

L'Internet est le premier vecteur de croissance et de productivité. Il répond de la loi de Metcalfe qui exprime la croissance exponentielle de la valeur de chaque machine qui s'y connecte : le carré du nombre de machines connectées. Ce qui se connecte au réseau croît, ce qui ne s'y connecte pas dépérit.

La première industrie de l'Internet est le logiciel qui bénéficie de la puissance de distribution universelle et multiplicatrice du réseau.

Le logiciel en réseau redéfinit toutes les industries fondées sur les transactions d'informations : divertissement, télécommunications, réseaux sociaux, commerce, distribution, logistique, services financiers ... et se place au sommet de la chaîne de valeur dont il capte la part principale.

Demain, l'énergie, les transports, l'automobile, l'éducation, la santé, l'agriculture, l'urbanisme, la sécurité, la défense seront métamorphosés par les sociétés de logiciels en réseau.

Et les industries de demain, les «BRING» (biologie, robotique, informatique, nanotechnologies, génétique) auront comme accélérateur déterminant le génie logiciel.

De grandes sociétés opèrent leur mutation et deviennent dans les faits des logiciels en réseau articulant autour de ce noyau les infrastructures physiques qui fondaient auparavant leur moteur d'activité.

Les futurs poids lourds de nos économies sont des sociétés issues du logiciel ou converties au logiciel.

Bien sûr nous avons des réussites, des atouts, des champions, des brevets, des infrastructures et des talents, là n'est pas la question. La question est que nous n'en avons pas fait un enjeu de souveraineté.



Les industriels de l'automobile sont d'abord des motoristes. Le logiciel en réseau est le futur moteur de nos industries, de nos services, de nos économies. Nous contenterons-nous de fabriquer des balais d'essuie-glaces ?

Comme au bon vieux temps du Commissariat général du Plan, il faut coordonner sur plusieurs années une dynamique nationale et européenne du logiciel en réseau, à l'instar de nos réussites passées : Airbus aurait pu être le nom d'un logiciel européen d'exploitation pour mobile, mutualisé entre les principaux opérateurs de télécommunications de l'Union.

Émerge aussi en France, malgré tout, un embryon d'écosystème Internet. Une poignée d'entrepreneurs brillants et enrichis, des capitaux publics et privés, des réussites exemplaires, des formations dédiées, l'entrée dans le jeu de l'opérateur de télécommunications -intégrateur final de cette galaxie en croissance-, une prise de conscience politique, tout cela préfigure les premiers pas de la naissance d'une industrie compétitive des services numériques.

Rien n'est perdu en Europe. Qui sait que c'est une entreprise britannique «ARM» qui conçoit les puces des iPhones ? De plus, aujourd'hui, l'Internet est -en soi- devenu un écosystème de partage d'informations, de moyens, de talents et d'idées. C'est une Silicon Valley virtuelle sur laquelle se branche le foisonnement innovant de l'Inde, du Brésil de la Chine, mais aussi de la Slovénie et de l'Estonie.

Il faut réagir avec des alternatives européennes lorsque des sociétés numériques risquent de quitter l'orbite de l'Union comme cela a été le cas dernièrement avec la société de logiciels pour entreprises «Autonomy», ou encore, avec «Icera», concepteur réputé de chipsets -jeu de composants électroniques-.

Chaque fois qu'une société est acquise, ce sont des années d'efforts, de capital humain, de réseaux de talents, d'expérience et de compétences qui s'en vont, c'est tout l'écosystème qui en est affecté.

C'est à nous d'être plus attractifs. Car il faut comprendre que, dans un réseau, chaque élément interagit avec tous les autres et qu'aucun départ de ressources n'est neutre : il a toujours des conséquences d'une magnitude qu'on n'arrive pas à imaginer puisqu'il affaiblit le maillage entier.

Il faut reconquérir l'océan. Non pas en nous fermant comme la Chine, mais simplement en prenant conscience de nos forces et en les organisant. Nous pouvons en Europe, par la volonté politique, créer un contexte économique et juridique qui fera de l'Union le meilleur terreau de croissance mondial pour les entreprises numériques et les innovations sur le réseau. Nous pouvons devenir la destination des talents du monde entier.

L'Internet grand public n'a pas trente ans ! L'histoire de l'automobile, à trente ans, ne s'est pas arrêtée à l'innovation de la «traction avant»... Nous pouvons faire de l'Europe, un pôle industriel majeur de l'Internet. Il faut beaucoup d'imagination pour croire que ce n'est pas possible.

N'oublions pas que l'Angleterre élisabéthaine fait une entrée tardive sur le domaine maritime. Les Portugais, les Espagnols, les Français et les Hollandais les ont précédés ! L'Espagne catholique disposait alors d'un quasi-monopole commercial naval.

Et pourtant Albion prédominera parce qu'à la suite de ses corsaires et pionniers de la mer, elle s'engagera entière dans l'élan océan, mobilisant ses techniques, ses talents, ses armes et ses richesses. La France ne poursuivra pas son essor initial, Madrid perdit militairement sur la mer et les Provinces-Unies furent défaites sur terre. Ces grandes nations conservèrent des empires coloniaux, mais durent abandonner aux Anglais, le contrôle des voies maritimes.

Fort heureusement, la reprise de notre souveraineté ne passe plus par le canon, mais par l'alliance de nos entreprises et nos puissances publiques engagées pour accomplir un objectif partagé : l'établissement de notre souveraineté numérique.

Il est vraisemblable qu'en l'absence d'une stratégie concertée française et européenne, la vassalisation certaine de notre économie par la dépendance informatique ne nous permettra pas de conserver les libertés de choix et le niveau de vie qui est le nôtre actuellement. Nous serons considérés et traités comme nous avons géré jadis nos comptoirs exotiques.

La clôture chinoise n'est pas une option pour une société ouverte et libre comme la nôtre. Bien au contraire, l'Internet est une liberté fondamentale et un bien essentiel qui doit être garanti et préservé contre toute atteinte.

L'Europe, alors que l'Internet historique est en bien des endroits menacé, doit même devenir la patrie juridique de l'Internet ouvert et démocratique, des droits des citoyens, ainsi que des logiciels libres et collaboratifs.

L'Internet renouvelle les jeux nationaux souvent fermés et tenus par des acteurs installés. Il échappe aux collusions asphyxiantes et fissure jusqu'à les faire exploser les petits oligopoles entre rentiers. Partout, il éveille, casse les verrous et se joue des censures. Ouvert, sans autorisation, ni droit d'entrée, sans capital, ni pédigrées, le réseau réveille les initiatives, les opinions, les idées, les entreprises et les expérimentations. Il apporte des solutions nouvelles qui améliorent le quotidien du grand nombre. Il fonde une conversation entre tous qui émancipe la société et ajoute au débat démocratique. Il est un des rares nouveaux contre-pouvoirs qui donne une chance aux entrants par rapport aux intérêts en place. Les excès, les dangers, les erreurs et même sa capacité à reconfigurer dans la tourmente des industries entières ne doivent pas remettre en cause son extraordinaire utilité sociale.

C'est pourquoi cette source de changement permanent doit être préservée et défendue même si elle dérange et contrarie. L'économie de marché agit de la même manière en préservant la concurrence, le choix et la diversité des acteurs. La liberté de la presse répond de la même exigence. Mais cette vitalité créatrice et stimulante du réseau doit être employée à renforcer notre souveraineté, non pas à la saper.

Par ailleurs, nous devons être aussi vigilants à défendre nos réseaux qu'à défendre la liberté de leurs utilisateurs.

Les réseaux informatiques sont des infrastructures critiques qui doivent bénéficier des mêmes protections et surveillances que nos réseaux électriques, ferroviaires, autoroutiers et aériens ou nos installations nucléaires.

Les pirates d'aujourd'hui sont des espions cybernétiques qui utilisent le réseau pour voler des résultats de recherche, des informations militaires, industrielles, commerciales, des bases de données, du code source ... Et derrière se trouve des commanditaires avides de la propriété intellectuelle qui garantit encore notre compétitivité.

La sécurité de nos réseaux, systèmes et machines informatiques est une clef de notre existence. De plus en plus, les agressions contre nos réseaux seront considérées comme, non seulement des actes criminels, mais comme des actes terroristes, voire des actes de guerre.

Cette sauvegarde doit cependant préserver les libertés publiques de nos citoyens. L'idée directrice est que, comme disait Bono, en introduction du morceau «Miss Sarajevo», on ne devienne pas un monstre pour vaincre un monstre.

Que se passe-t-il aujourd'hui ?

Les Français et les Européens transfèrent massivement leurs données personnelles sur le continent nord-américain. La France fait partie certainement des premiers exportateurs mondiaux de vie privée.

Les carnets d'adresses, les listes d'amis, les messages intimes, les photos, les secrets, les ombres et le reste sont stockés sur des serveurs à dix mille kilomètres de nous et répondant de la compétence du tribunal de Sacramento.

Nous avons accepté des contrats que nous n'avons jamais lu, aux clauses obscures et changeantes par ailleurs. Nous avons cédé les droits et la propriété de souvenirs, d'images, de notre passé, de nos pensées à des sociétés de services informatiques sur un autre continent régi par un autre droit, une autre langue et sur lequel la moindre procédure judiciaire est d'un coût dissuasif. Nous avons fait preuve là d'une ingénuité aussi paradoxale que la phobie du réseau de la fin des années quatre-vingt-dix.

Comment a-t-on pu laisser faire cela sans s'en rendre compte un seul instant ?

Et c'est grave. Qui peut croire, une seconde, à la confidentialité des données collectées et stockées sur ces services ? Il est fort à parier que nous apprendrons qu'ils étaient en accès ouvert aux autorités policières et aux services de renseignements publics et privés -d'ailleurs en étroite coopération- de leurs nations d'hébergement. Il est probable que les échanges d'informations entre ces entités publiques et commerciales sont fréquents et fructueux.

N'est-il pas intéressant de savoir quels sont les relations, la situation, l'humeur, les goûts d'une personne sensible de laquelle on souhaite obtenir des informations, une collaboration ou un contrat ? Son profil sur un réseau social nominatif y pourvoira. Notre innocence est ici abyssale.

À une échelle plus importante, l'analyse en temps réel des publications de plus de vingt millions de Français par des méthodes sophistiquées de data mining et d'analyse sémantique est à disposition des personnes intéressées à l'étranger, mais ne nous est pas accessible. Nos propres entreprises sur nos marchés n'auront pas les informations consenties à certaines de leurs concurrentes internationales de même origine que ces entreprises de réseaux sociaux.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de mesurer l'humeur, mais de prévoir -ce qui fonctionne déjà- les évolutions de marché, les consommations, les mouvements boursiers grâce aux réseaux sociaux. Oh quel dommage : nous n'ayons pas même pas accès aux données de nos propres citoyens !

Ajoutons, par ailleurs, que nos entreprises similaires de services sur Internet, souvent soumises à des législations plus contraignantes, sont désavantagées parce qu'elles respectent la loi nationale dont se moquent les concurrents internationaux. C'est pathétique.

Qui demain, en situation de crise internationale, voudra influencer l'opinion ou transmettre un message à des dizaines de millions de membres français de réseaux sociaux d'origine américaine, le fera d'un geste à partir d'un clavier outre-Atlantique. Et si nos autorités réagissaient en interrompant le service, elles provoqueront une réaction légitime bien plus perturbatrice encore. Le piège est parfait.

Le rôle de l'Internet dans le Printemps Arabe est une noble cause, car il s'agissait de régimes autoritaires et corrompus. Mais le même traitement déstabilisateur peut être appliqué à des démocraties légitimes par des agresseurs extérieurs aux sinistres motifs.

Tout cela constitue un transfert de souveraineté, de maîtrise de notre destin numérique, massif et silencieux. Peut-on l'accepter dès lors qu'on en prend conscience ? J'en doute. C'est non seulement un enjeu de vie privée pour des millions de personnes, mais aussi de compétitivité économique et de sécurité nationale pour tous.

Les données, notre mémoire, nos projets, nos calculs, nos échanges, nos documents doivent impérativement résider sur le territoire national sous la protection de nos lois et de nos tribunaux.

Le «cloud computing» ou traitement informatique distant -on peut le traduire par le néologisme ancien : «télématique»- exacerbe cette problématique. Outre, l'absence de secret, rien ne garantit finalement de la perte des données, comme ces dizaines de milliers de comptes disparus puis réapparus sur un service de courriel sur Internet.

À ce titre, l'initiative -tout à fait «synétatique»- de lancement par l'État, Orange, Thales et Dassault d'une plateforme de «cloud computing» est excellente. Il faudra veiller à y associer, dans le sillage du programme, un écosystème de nouvelles, petites et moyennes entreprises.

Comment maintenir un Internet libre tout en exerçant notre souveraineté numérique ? En se rappelant que la méganation européenne est le premier marché mondial et que l'accès à ce marché vaut le respect de nos lois. Ainsi, faudra-t-il que l'accès aux transactions sur notre marché intérieur ainsi que le stockage de données s'opèrent uniquement sur des serveurs localisés en Europe et sous l'autorité des juridictions communautaires. C'est bien le minimum ! Marché local, données locales.

Le droit dans un monde ouvert n'est pas fondé sur la coercition, mais sur l'intérêt à se conformer et donc à la contrepartie. Nous avons la meilleure des monnaies d'échange possible : notre marché.

Les transferts de souveraineté sont souvent révélés trop tard. Prenons quelques signes avant-coureurs : la mobilisation des systèmes de paiement, des réseaux sociaux et services de télécommunications privés contre «Wikileaks» ou le collectif des «Anonymous» ou encore pour traquer les émeutiers de Londres. Soudain leurs transactions, leurs communications, leurs échanges peuvent être interrompus, mais aussi analysés, recherchés.

Il n'est pas acceptable que de telles actions -si nécessaires soient-elles dans certains cas- s'opèrent hors de la seule autorité judiciaire.

Si demain mon carnet d'adresses, mon identité numérique, ma présence sur le réseau, mes courriels, mes documents, mes communications téléphoniques, mes comptes bancaires, mes codes d'accès sont stockés sur les services Internet de sociétés extra européennes et qu'elles décident que je contreviens à leurs conditions générales d'utilisation, je disparaîs numériquement du jour au lendemain, sans recours. Cela est arrivé à d'autres, pourquoi pas vous ?

Et si cela s'étendait à une catégorie de la population ? À une nation entière ? Chaque pays ne représente pour ces entreprises mondiales que quelques pour cent d'un chiffre d'affaires global et sont facilement dédommageables par un État engagé dans des mesures de rétorsion. Si par exemple, les réseaux sociaux russes étaient dominants dans les pays baltes -soumis récemment à des cyber-attaques- que se passera-t-il en cas de tension avec leur puissant voisin ? Faux messages, identités falsifiées, interruptions, manipulations, etc. ... L'impact en serait d'autant plus dramatique que les réseaux sociaux, avec leur liste de contacts intelligente, vont devenir l'interface dominante des réseaux de télécommunications.

Le débat sur la neutralité du Net, c'est-à-dire l'obligation de véhiculer sans différenciation toute information transmise sur le réseau, est aussi un sujet de souveraineté. Qu'advierait-il demain si, perdant le contrôle de nos infrastructures, certains services soient privilégiés au détriment d'autres ?

La neutralité au niveau mondial se déterminera par un rapport de force conjuguant marchés et réseaux : vos services seront bien traités chez nous, si les nôtres sont bien traités chez vous. Et à chacun de s'y accorder ou non, en fonction de son préjudice potentiel. Un conseil : soyez le plus gros possible.

Notre relation au réseau, quels que soient la nature des sources, les modes de liaison ou nombre de terminaux, évolue vers une équation à trois termes : un monde, une connexion, une interface.

Les interfaces, c'est-à-dire, pour l'utilisateur, l'arrangement des commandes, la présentation graphique et les fonctionnalités, sont une clef. Car demain, les machines et écrans en réseau partageront une interface commune résultant d'un même noyau de système d'exploitation. C'est le cas aujourd'hui du monde Apple qui unifie notre expérience numérique de l'écran de salon de l'Apple TV, jusqu'à l'iPod nano des transports en commun.

L'interface est une peau supplémentaire, un jeu d'organes sensoriels qui s'interpose entre nous et le monde. C'est pourquoi la perte de contrôle des interfaces d'accès à nos propres informations, à notre propre environnement, sont aussi une source d'interrogation. Que cela soit les moteurs de recherche, les services de localisation cartographique ou encore les services de vente en ligne, il y a là aussi un transfert de souveraineté manifeste.

Demain, untel qui déplaît peut disparaître de la liste des dix premiers résultats d'une requête de recherche, ne voir remonter que certains résultats volontairement préjudiciables, ou voir se placer devant soi, une concurrence, émanation du moteur lui-même.

Demain, sur une plateforme de vente, la censure peut faire disparaître des éléments de notre culture, de notre art de vivre ou de notre diversité d'expression.

Nous sommes habitués à la sexophobie anglo-saxonne et à leur promotion de la violence comme forme majeure de divertissement. Nous adoptons d'ailleurs progressivement, sans nous en rendre vraiment compte, leurs réserves et leurs tolérances. Mais qu'advierait-il si, un acteur privé d'outre-Atlantique, pour répondre à la pression d'associations, décidait que les applications ou services liés à la dégustation et la préparation des cadavres animaux étaient prohibés ?

Nous verrions peut-être en France, sur les plateformes transactionnelles américaines destinées à notre marché, disparaître nos livres de cuisine soudain répréhensibles. Rien ne l'interdirait : ce sont des services privés qui ont la liberté de se gérer par eux-mêmes. Sur leur site, l'entrée dans la clandestinité de l'andouillette est de leur plein droit.

La numérisation des livres et des archives a aussi été un sujet qui a suscité la vigilance des pouvoirs publics, mais dont on voit bien que la résolution la plus sûre passe par un plan global, d'une toute autre envergure.

Il faut donc, dans chaque domaine, faire des tests de souveraineté et se rendre compte ainsi de tout ce à quoi nous avons renoncé sans y prendre garde.

La souveraineté est, dans une démocratie, une liberté collective, une liberté décidée ensemble. Elle est un de nos trésors transmis par le temps et c'est à chaque génération de la reconquérir en surmontant les défis de son époque.

Aujourd'hui, notre souveraineté s'étend aussi à l'univers numérique. À nous, avec nos amis européens, de faire de cette dimension supplémentaire une expression nouvelle de notre liberté.

**Pierre Bellanger 240811 6**